



EPIDOSIS

Regards croisés sur l'innovation

n° 28

Bimensuel

Septembre 2014

Une innovation doctrinale : le cas des forces aériennes d'intervention

La redécouverte d'événements oubliés et de technologies du passé permet parfois d'apporter des réponses à des défis techniques actuels. Mais surtout, la compréhension des processus intellectuels qui ont présidé à la gestion de l'interaction entre les technologies, les concepts d'emploi et les objectifs militaires se révèle un véritable exercice pour la stratégie génétique (préparation de l'outil de Défense) ou la stratégie opérationnelle. Le cas de la genèse des forces aériennes d'intervention (FAI) est un bon exemple de ce type d'approche visant à rappeler les mécanismes de l'innovation doctrinale.

L'idée de disposer outre-mer d'avions de combat les plus performants possibles n'est pas nouvelle. En effet, dès la fin des années 40, les officiers de l'armée de l'air testent les possibilités des avions à réaction que leur ont confiés les Britanniques et les Américains et ce, jusque dans les lieux les plus reculés où s'exerce la souveraineté française. Aux yeux des stratèges français de l'époque, l'Afrique tenait une place de première importance dans la lutte contre le danger communiste dès le début de la Guerre froide. Toutefois, sa mise en œuvre se heurte à une série de défis techniques, budgétaires et conceptuels. Ainsi, tout d'abord, l'idée est d'employer en Afrique sub-saharienne des *Vampire* et des *F84* stationnés à ce moment-là en France métropolitaine. Les études techniques révèlent cependant que leur rayon d'action limité, leur manque d'équipement et un faible maillage des bases aériennes africaines rendent ce projet hasardeux. Par ailleurs, les investissements auxquels l'armée de l'air, en pleine reconstruction en métropole et déjà engagée en Indochine, doit consentir sont trop importants. Cette situation va dès lors repousser d'une dizaine d'années l'emploi d'avions à réaction en Afrique subsaharienne française.

EPIDOSIS

Dans la littérature grecque, le terme *επίδοσις*, issu du verbe *επιδίδωμι*, est employé pour exprimer le don volontaire, l'engagement personnel. Par extension, notamment chez Isocrate, le terme prend le sens du progrès effectué, de l'innovation. Don de soi et innovation, deux valeurs que l'armée de l'air porte en ses gènes.

Cette publication du CESA a pour vocation de susciter des échanges, de croiser les regards entre les aviateurs, le personnel de la Défense et les décideurs publics et privés.

www.cesa.air.defense.gouv.fr

Néanmoins, l'expression d'un besoin en termes de mobilité aérienne outre-mer demeure. Il est d'ailleurs davantage porté par les forces terrestres que par les aviateurs eux-mêmes ! A l'époque, pour le général de Larminat, il est vital que les troupes coloniales déployées en Afrique sub-saharienne aient la capacité de se rassembler et d'agir dans les zones de crise. **Eu égard à la dimension du sous-continent, l'aérotransport est bien évidemment la solution retenue mais ce n'est qu'une solution intra-théâtre qui repose encore beaucoup sur les forces de présence.** Il existe certes un besoin, en termes de capacité aéronautique mise en adéquation avec des objectifs stratégiques, mais ce dernier trouve ses limites dans des choix budgétaires.

C'est donc d'une impossibilité, en quelque sorte d'un échec, que vient l'idée d'une projection de force rapide, véritable innovation en matière doctrinale puisqu'elle répond à la question du « comment faire ? ». Le processus se déroule dès lors en deux temps : le premier tire les enseignements de l'opération franco-britannique de Suez de 1956 et le second tient à la réorganisation de l'outil national de Défense initiée par le général de Gaulle.

L'opération de Suez, qui se déroule du 31 octobre au 5 novembre 1956, est certes une victoire tactique mais la lenteur de la préparation du corps expéditionnaire et l'inertie des forces engagées donnent l'image d'une invasion, plus que d'une intervention ponctuelle. Cette projection de forces et les contraintes logistiques inhérentes laissent

le temps à la communauté internationale de réagir, transformant le succès des armes en revers politique. Dès mai 1957, Maurice Bourgès-Maunoury, ministre de la Défense, émet donc l'idée de créer un système de forces interarmées d'intervention comprenant des forces élémentaires terrestres (FTI), navales (FNI) et aériennes (FAI). Il développe les différentes hypothèses d'emploi d'une force d'intervention qui vont de la « simple démonstration » à « l'action puissante et rapide mettant en œuvre un ensemble interarmées articulé en corps expéditionnaire, avec ses moyens de commandement et ses soutiens logistiques particuliers »¹. Mais il faut attendre la présidence du général de Gaulle pour voir formalisée et mise en place l'idée en germe depuis le milieu des années 50 d'une force d'intervention capable d'agir avec rapidité et puissance en outre-mer.

Cette évolution doctrinale s'inscrit dans un changement plus global de la politique étrangère et de défense française. La marche vers l'autonomie puis l'indépendance des pays africains, combinée avec la mise sur pied d'une force nucléaire stratégique, oblige à revoir la politique de présence militaire en Afrique. Cette réforme profonde de l'outil militaire implique le retrait d'un grand nombre de garnisons réparties en Afrique occidentale, équatoriale et orientale française, sur le principe de l'économie des moyens. Les devoirs régaliens de défense et de sécurité incombent désormais aux jeunes États, tandis que la défense de la France s'inscrit dans le triptyque : forces stratégiques, unités de manœuvre au sein de l'OTAN et forces d'intervention outre-mer. Dès 1958, le chef de l'Etat oriente ainsi la Défense vers la puissance et la mobilité pour parer à toute surprise stratégique. Il couple alors de façon étroite dissuasion nucléaire et force d'intervention instantanée, « véritable frappe, mais d'une autre nature » qui « affecte la couverture extérieure et le maintien de la sécurité des territoires et des intérêts au minimum à l'échelle africaine », tout en conservant l'idée d'une action militaire possible à l'échelle mondiale².

En 1958, le 2^e Commandement aérien tactique (CATAC) prévoit ainsi, au sein de la Force aérienne tactique (FATAC), des plans de déploiement de la Composante air des forces d'intervention (CAFI). A l'origine, l'armée française déployant le maximum de ses moyens en Afrique du Nord, ne dispose pas d'un potentiel militaire lui permettant d'entretenir une force disponible en permanence. La seule possibilité est par conséquent de mettre au point des forces « hypothéquées sur chacune des armées » et déclenchées sur alerte. Ainsi, à la notion de corps expéditionnaire, véritable petite armée constituée, lui est substitué le concept de cellules de taille adaptée : *Rapace* pour les éléments air, *Guépard* pour les troupes terrestres et *Dauphin* pour la Marine, entités qui demeurent encore aujourd'hui de circonstance.

Le ravitaillement en vol, dévolu à l'origine aux forces aériennes stratégiques, est expérimenté dès le milieu des années 60 pour les unités conventionnelles. L'emploi de « citernes volantes »³, imaginé après l'opération de Suez, est inséparable de la projection outre-mer du fait de la disparition de nombre de bases en Afrique. Faute de C135 ravitailleurs en nombre suffisant, leur usage au sein de la FATAC sombre dans l'oubli avant de réapparaître dans le cadre des opérations en Mauritanie et au Tchad en 1977-1980. En outre, pour soutenir la projection, le besoin d'un avion de transport à long rayon d'action se fait rapidement sentir. Mais la question de l'achat de C141 américains est reportée *sine die* en conseil de défense qui lui préfère une solution technologique intermédiaire qui deviendra le *Transall* NG.

En conclusion et sans surprise, l'émergence du concept de force d'intervention est étroitement liée aux choix technologiques et budgétaires, eux-mêmes tributaires des priorités de l'action politique. A ce titre, le schéma mis en évidence semble applicable à des problématiques bien plus récentes. Il ne s'agit pas ici de mettre en évidence la répétition de processus décisionnels ou la permanence de facteurs structurels sur la politique de défense française, mais de démontrer en quoi l'histoire offre la possibilité d'appréhender l'innovation doctrinale, et donc de contribuer à en susciter de nouvelles.

Lieutenant Aurélien Poilbout⁴



Epidosis

Une publication du CESA

Directeur de publication :
colonel Bruno Mignot

Contact :
bruno.mignot@intradef.gouv.fr
Tél : 01 44 42 83 71

**Centre d'études
stratégiques aérospatiales**
1, place Joffre
75700 Paris SP 07

www.cesa.air.defense.gouv.fr

1. Directive n° 3707/EMFA/12.G 707 du 4 mai 1957.

2. Instruction personnelle et secrète du 6 novembre 1958.

3. Cf. l'article « L'armée de l'air et les enseignements de la crise de Suez » de Patrick Facon.

4. Chercheur au sein de l'équipe histoire du Centre de recherche de l'armée de l'air.